

Dérogation mineure

La dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le Conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du Règlement de zonage ou de lotissement.

Règlement 314-1992: Dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure; toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

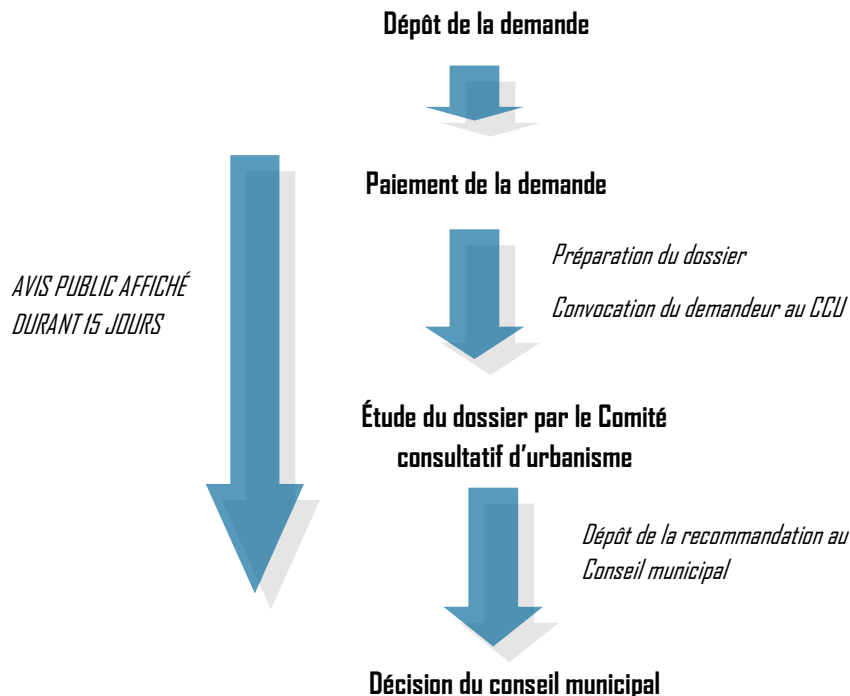
La dérogation mineure est pertinente lorsque:

- l'application du Règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.

La dérogation mineure n'est pas;

- un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance »;
- un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme;
- une incitation au non-respect des règlements;
- un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction;
- un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme.

LE PROCESSUS



*****IMPORTANT*****

Les frais d'étude de 350 \$ sont **NON REMBOURSABLES**. Ils n'assurent en **AUCUN CAS** l'acceptation de la demande, L'acceptation d'une demande reste à la discrétion du Conseil municipal en tout temps. Le Conseil municipal peut aussi fixer des conditions à l'acceptation d'une demande, telles que l'aménagement d'un écran protecteur, ou encore peut accepter à la baisse une demande de dérogation mineure.

Municipalité de
Saint-Paul



TENAX et ARDENIS

18 boulevard Brassard
Saint-Paul, Qc.

JOK 3E0

T: (450)-759-4040 p. 232

F: (450)-759-6396

Liens intéressants

[Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) (chapitre A-19.1), articles 145.1 à 145.8.

Ministère des Affaires municipales. [Les Dérogations mineures \(1002 Ko\)](#), comité consultatif d'urbanisme, feuillet n° 4, 1991.

Ministère des Affaires municipales, [Les Dérogations mineures, démarche d'évaluation des demandes \(401 Ko\)](#), comité consultatif d'urbanisme, feuillet n° 5, 1993.



18, boulevard Brassard
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0
Téléphone: 450 759-4040 Télécopieur: 450 759-6396

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Numéro _____

Nom du propriétaire: _____

Adresse de correspondance: _____

Téléphone: _____ - _____

Identification du site concerné (n° d'immeuble, rue, no(s) de lot(s)):

Dossier de référence: _____

Permis en cours: numéro _____

Ordre d'arrêter les travaux numéro _____

Cette demande affecte la disposition réglementaire suivante:

ZONAGE Article(s): _____

Résidentiel: _____

Commercial: _____

Industriel: _____

Agricole: _____

Autre: _____

LOTISSEMENT Article(s): _____

Usage destiné des lots: _____

Nature de la demande:

Raisons:

Signé à _____, ce _____ jour de _____ 20 _____

Signature _____
Propriétaire ou procureur fondé

Coût exigible: _____ Payé le _____ Reçu n° _____